

## Calendrier prévisionnel des Comités territoriaux 2025

| Date des comités (1)             | Ordre du jour  | Date limite d'envoi des dossiers à l'ANFH (2)   | Date de début de votre formation                                  |
|----------------------------------|--|---|---|
| Vendredi 21/02/2025 (matin)      | Dossiers CFP classiques (CFP)                                | Au plus tard le Samedi 25/01/2025               | Entre le 1 <sup>er</sup> mars et le 1 <sup>er</sup> juin 2025     |
| Vendredi 25/04/2025 (matin)      | Dossiers CFP classiques (CFP)                                | Au plus tard le samedi 29/03/2025               | Entre le 1 <sup>er</sup> mai et le 1 <sup>er</sup> septembre 2025 |
| Vendredi 4/07/2025 (Journée)     | Dossiers CFP classiques (CFP) + Etudes Promotionnelles + CPF | Au plus tard le samedi 07/06/2025               | Entre le 1 <sup>er</sup> aout et le 1 <sup>er</sup> décembre 2025 |
| Vendredi 03/10/2025 (matin)      | Dossiers CFP classiques (CFP)                                | Au plus tard le samedi 06/09/2025               | Entre le 13 octobre 2025 et le 1 <sup>er</sup> février 2026       |
| Vendredi 05/12/2025 (après-midi) | Dossiers CFP classiques (CFP)                                | Au plus tard le samedi 1 <sup>er</sup> /11/2024 | Entre le 15 décembre 2025 et le 1 <sup>er</sup> avril 2026        |

1. L'ANFH dispose d'un délai réglementaire de 30 jours à l'issue de la commission pour notifier sa décision à l'agent et à l'établissement employeur. Il est fortement conseillé aux agents de planifier la première séance de formation après ce délai.
2. Les dossiers de demande CFP doivent être envoyés par les agents **par voie postale en Recommandée avec Accusé de Réception, cachet de la Poste faisant foi.**

Les dossiers incomplets ou arrivés hors délais seront systématiquement refusés.

Nous recommandons aux agents de contacter l'ANFH pour être conseillés et accompagnés dans la réalisation de leur projet (sur rendez-vous).

Des réunions d'information sur les dispositifs de formation sont régulièrement organisées (en visioconférence, gratuites, sur inscription) : consulter notre site internet ou votre service formation pour plus d'informations.

### Pour toute demande de RDV, information, conseils :

**Sarah GISQUET** - Conseillère en Dispositifs Individuels de Formation  
Tél : 02.62.90.10.26 (du lundi au vendredi) - Mobile : 07 60 08 13 29 (mercredi uniquement)  
Email : [s.gisquet@anhf.fr](mailto:s.gisquet@anhf.fr)